




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-245**

Séance publique du

8 juin 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150608- lmc167167-DE-1-1
Date de signature : 11/06/2015
Date de réception : jeudi 11 juin 2015
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : HUMANITAIRE INTERNATIONAL - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES**

Le 8 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danièle BRUNET, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.

Secrétaire : S.Dijon

Madame Liliane PIERRON donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Attractivité et Coopération
Internationale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUIN 2015

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Liliane PIERRON

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

OBJET : HUMANITAIRE INTERNATIONAL - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Je vous propose chaque année de soutenir des associations qui mènent des projets concrets dans le domaine de la solidarité internationale.

Au titre de l'année 2015, je vous propose donc d'encourager les structures suivantes.

Association Imag'In

L'objet de cette association est de favoriser partout dans le monde l'accès à l'éducation, d'apporter un soutien moral et d'améliorer les conditions sociales et sanitaires des populations victimes de la misère et de l'exclusion. Elle prévoit, en 2015, la rénovation de 4 salles de cours de l'école primaire de Tanambao à Madagascar ainsi que des séances de sensibilisation à la situation de Madagascar pour des écoliers aixois.

Association Solidarité Architecture et Développement

L'objet de cette association est d'apporter aux populations défavorisées des pays en voie de développement les moyens nécessaires à leur autosuffisance dans les domaines de la nutrition, la santé, l'éducation et le développement, par la réalisation, avec les responsables locaux d'équipements de construction. Elle prévoit pour 2015 une formation professionnelle en plomberie-sanitaire pour 10 jeunes des quartiers défavorisés de Tananarive à Madagascar.

N° Tiers	Libellé Association	Subvention 2013	Subvention 2014	Subvention proposée année 2015	Convention / Avenant
73418	Imag'In	0 €	3 000 €	3 000 €	

61164	Solidarité Architecture et Développement	15 000 €	3 000 €	3 000 €	

Cette proposition a été validée en date du 12 mai 2015

A cet effet, je vous demande, mes chers Collègues de bien vouloir :

DÉCIDER l'attribution, au titre de l'Humanitaire International pour l'année 2015, d'une subvention exceptionnelle de 3 000 euros à l'association Imag'in et d'une subvention exceptionnelle de 3 000 euros pour l'association Solidarité Architecture et Développement

DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015, sur la ligne 1779 imputation 025-6748-920, qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2015-245 - HUMANITAIRE INTERNATIONAL - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 11/06/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)